

Chatgpt fait face à des allégations déposées auprès de la Cnil – une première pour l'entreprise

Deux plaintes ont été déposées en France contre ChatGPT, un robot conversationnel utilisant l'intelligence artificielle générative. La première plainte a été déposée par Zoé Villain, présidente de l'association Janus International, qui a constaté une absence de conditions générales d'utilisation et de politique de confidentialité sur le site d'OpenAI, l'entreprise à l'origine du logiciel. Elle demande à la Cnil de l'aider à exercer son droit d'accès à ses informations personnelles collectées par OpenAI. La deuxième plainte est celle de David Libeau, développeur investi dans la protection des données personnelles. Il a constaté que l'algorithme avait inventé certains faits le concernant. Selon lui, cela contrevient à l'article 5 du Règlement européen sur les données personnelles (RGPD) qui exige que les informations sur des personnes soient exactes et que tout traitement de données soit loyal.

L'intelligence artificielle générative utilisée par ChatGPT a été entraînée sur de gigantesques corpus de textes glanés sur internet. Cette technologie a également été utilisée pour générer des réponses, mais cela a suscité des problèmes quant à la sécurité des données personnelles. L'Italie est devenue le premier pays à bloquer provisoirement ChatGPT, en raison notamment de craintes sur la sécurité des données, l'absence d'une note d'information aux utilisateurs et l'absence de filtre pour vérifier l'âge des utilisateurs. D'autres autorités européennes, dont celles de la France, de l'Irlande

et de l'Allemagne, se sont depuis rapprochées pour établir une position commune sur ChatGPT.

Les plaintes se sont également poursuivies concernant les artistes et les photographes de presse qui souhaitent pouvoir accepter ou refuser que leurs œuvres soient utilisées pour l'entraînement d'un modèle. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a ouvert une enquête sur OpenAI à propos des informations à caractère personnel.

ChatGPT continue d'être visé par diverses procédures dans plusieurs pays. L'utilisation de robots conversationnels soulève des inquiétudes relatives à la protection de la vie privée, de la sécurité des données et de l'éthique. Les plaignants souhaitent une technologie éthique qui prend en compte les droits des individus et la réglementation en matière de données personnelles.

Source : www.nouvelobs.com

→□ Accéder à CHAT GPT en cliquant dessus